Ecole publique de Roz-Landrieux 5, rue de l'église 35120 Roz-Landrieux 02.99.48.03.48 ecole.0350438L@ac-rennes.fr

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 15 février 2024

<u>Personnes présentes</u>: Mme Jallat, Mme Poirier, M. Lecocq, Mme Clément, Mme Rabet, Mme Lohez Coudé, Mme Leblay (représentant(e)s des parents d'élèves); M. Mainsard (maire), Mme Ridard (adjointe au maire); Mme Michel, Mme Robert, Mme Le Bihan, M. Le Calvez, (enseignant(e)s) et M. Lebeslour (directeur).

<u>Personnes excusées</u>: M. Robinault, Mme Lopin, Mme Métairie, Mme Cornée, Mme Pouquine, Mme Glémot, Mme Amis, Mme Barotte, Mme Loiseau, Mme Lefort-Oger.

Rédacteur du compte-rendu : Loïc Lebeslour

1. Approbation du procès-verbal du premier conseil d'école

Le procès-verbal du conseil d'école du mardi 17 octobre 2023 est approuvé.

2. <u>Préparation de la rentrée 2024 : carte scolaire, prévisions d'effectifs, répartitions</u>

Voici les prévisions transmises à la direction académique en novembre : 105 élèves annoncés. Donc une très légère augmentation : 98 élèves présents en septembre 2023, 103 actuellement.

Prévisions par années :

- TPS: 7 élèves;
- PS: 14 élèves (déjà 8 TPS cette année donc 6 inscriptions envisagées);
- MS: 3 élèves;
- GS: 11 élèves;
- CP: 13 élèves;
- CE1: 14 élèves;

CE2: 19 élèves;CM1: 9 élèves;CM2: 16 élèves.

Grâce au REP (réseau d'éducation prioritaire), les classes de GS, les CP et les CE1 sont dédoublées (moins de 15 élèves par classe).

Pas de changement dans l'organisation des classes de maternelle, de CP et de CE1. En revanche, il est possible que la répartition des CE2, CM1 et CM2 soit modifiée : deux classes de CE2/CM1/CM2 avec 22 élèves chacune (3 niveaux par classe) ; CE2 avec 19 élèves et CM1/CM2 avec 25 élèves ; CE2/CM1 avec 28 élèves et CM2 avec 16 élèves ; CE2/CM1 et CE2/CM2 (22 élèves chacun). La réflexion à ce sujet a débuté.

3. <u>Programme pHARe : présentation du plan de lutte ministériel</u> contre le harcèlement scolaire

Suite à plusieurs drames liés au harcèlement scolaire en France depuis quelques mois, le ministère de l'éducation nationale a souhaité mettre en œuvre systématiquement le programme pHARe dans tous les établissements scolaires de France, afin de lutter contre ce phénomène.

Ce programme repose sur huit piliers : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme, mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (pour le secondaire), suivre l'impact de ces actions, mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Un numéro de téléphone a été créé pour signaler des faits de harcèlement : 3018.

Un questionnaire sur le harcèlement a été proposé aux élèves de CE2, CM1 et CM2 en début d'année scolaire. Il n'a rien révélé d'inquiétant pour notre école : le climat est serein. Ce questionnaire devrait être systématiser tous les ans pour les CM1.

Des actions spécifiques auront lieu tous les ans en classe (10h annuelles d'apprentissage sur les compétences psychosociales) pour les élèves du CP à la terminale.

Cinq personnels de la circonscription du pays malouin ont été désignés pour former une équipe ressource dans toutes les écoles. Le directeur de l'école publique de Roz-Landrieux en fait partie.

Un protocole de gestion des cas de harcèlement a été créé : révélation de la situation, prise en compte de la parole, mise en place de mesures de protection pour la victime, échanges avec les parents de la victime, rencontre avec le ou les élèves auteur du harcèlement, ses parents, mesures éducatives, changement d'école possible pour le ou les auteurs, accompagnement de

la victime sur le long terme, signalement des faits à l'administration et/ou au procureur de la République en fonction de la gravité des faits.

Les parents d'élèves seront sensibilisés à cette question par le biais de ce conseil d'école et de son procès-verbal.

Aucun cas de harcèlement n'a été décelé à ce jour.

4. <u>Santé scolaire</u> : action de prévention en milieu scolaire sur les troubles du rachis

Dans le cadre du Territoire Educatif Rural, les élèves de CM1 bénéficieront d'un dépistage de la scoliose après les vacances de février. Opération financée par la CPAM.

Les élèves de grande section ont bénéficié d'une visite médicale réalisée par l'infirmière scolaire du collège Paul Féval.

5. <u>Coopérative scolaire</u>: <u>bilan des cadeaux de Noël et de la vente de calendriers</u>

Cadeaux de Noël : 12€ par élève, financés par la mairie de Roz-Landrieux. Pour 98 élèves présents à la rentrée : 1176€. 1096,98€ dépensés, comme suit :

Maternelle					
n°	Date	Facture	Montant	Total	
0	1/9/23	Mairie : 12€/élève X27	324,00 €	324,00 €	
23	21/11/23	L'athanor : ludobasket	265,00 €	59,00€	
24	24/11/23	Vivement mercredi : jeu big pirate	30,60 €	28,40 €	

СР						
n°	Date	Facture	Montant	Total		
0	1/9/23	Mairie : 12€/élève X 14	168,00€	168,00€		
22	20/11/23	easytis: mur sonore interactif	62,40 €	105,60 €		
		Mary : code couleur ; planche de coordination				
25	24/11/23	; tam tam safari, feutres	112,18 €	-6,58 €		
29	15/12/23	marché aux affaires (papier cadeau)	3,80 €	-10,38 €		

CE1					
n°	Date	Facture	Montant	Total	
0	1/9/23	Mairie : 12€/élève X18	216,00 €	216,00 €	
31	15/12/23	Décathlon : cordes à sauter, tapis d'éveil	57,00 €	159,00 €	
31	15/12/23	Boulanger : casques Bluetooth	29,98 €	129,02 €	
		Hop toys: jeux, balles, jeux sensoriels,			
31	15/12/23	casques antibruit	81,32 €	47,70 €	
29	15/12/23	marché aux affaires (papier cadeau)	3,80 €	43,90 €	
32	22/12/23	Mary : planisphère en bois	39,56 €	4,34 €	

CE2/CM1					
n°	Date	Facture	Montant	Total	
0	1/9/23	Mairie : 12€/élève X17	204,00 €	204,00 €	
21	16/11/23	Mary : puzzle en bois carte d'Europe	28,76 €	175,24 €	
28	11/12/23	décathlon : panier de basket + ballons	93,50 €	81,74 €	
29	15/12/23	marché aux affaires (papier cadeau)	3,80 €	77,94 €	

CM1/CM2				
n°	Date	Facture	Montant	Total
0	1/9/23	Mairie : 12€/élève X18	216,00 €	216,00€
28	11/12/23	décathlon : panier de basket + ballons	93,50 €	122,50 €
30	14/12/23	Joué club : télescope + jeux de société	109,98 €	12,52€
30	14/12/23	Aux ajoncs d'or : plante	30,00 €	-17,48€
29	15/12/23	marché aux affaires (papier cadeau)	3,80 €	-21,28€

Calendriers : 715€ récoltés.

Cet argent a servi à financer les frais de contrôle des comptes de la coopérative : 281,43€. Le reste servira à financer les sorties scolaires, dont le voyage sur l'Île-de-Batz ou le projet poney.

6. Les projets pédagogiques de deuxième trimestre

Île-de-Batz : départ le 2 avril pour 4 jours, école élémentaire.

Poney : tous les élèves bénéficieront de 3 séances d'équitation à Plerguer, au mois de mars. Coût 1863,84€

Les MS et GS vont entamer un cycle de 10 séances de piscine. Payés par la COMCOM.

Projet « correspondants » pour les maternelles. Une sortie programmée au printemps.

Le potager commence. Une zone auprès de la garderie a été paillée cet hiver.

Grande lessive : les élèves de l'école élémentaire se sont inscrits dans cette opération nationale dont le but est de présenter leurs œuvres au public. Thème retenu : les bulles. Ces « portes ouvertes » auront lieu le 21 mars.

Une poétesse interviendra dans la classe de CE2/CM1 le 22 mars, avec le concours de la maison de la poésie.

Une écrivaine interviendra 3 demies-journées au mois de mai dans la classe de CE1. Financé par le TER.

Le 100^{ème} jour d'école sera célébré le 8 avril.

Les CE2/CM1 et les CM1/CM2 ont visité en janvier le marais de Saint-Coulban (découverte de la faune et de la flore). Ils y retourneront au printemps.

Semaine sans écran (TER). Toute l'école s'engagera dans une opération de lutte contre l'addiction aux écrans. Il sera demandé aux élèves et à leurs familles de ne pas allumer d'écran pendant une dizaine de jours.

7. <u>Point sur les horaires de l'école après les changements d'horaire</u> à la rentrée 2023

Septembre 2023 : les horaires du matin ont été avancés de 5 minutes afin de permettre aux enfants d'être moins pressés pour aller à la cantine. L'école ouvre à 8h30 au lieu de 8h35, la sortie se fait à 11h40 au lieu de 11h45.

Quelles conséquences ?

- Moins d'enfants attendent l'ouverture de l'école le matin.
- Certains parents peuvent être à l'heure au travail.
- Pas de difficulté pour la mairie.
- Les enfants sont effectivement moins pressés pour aller à table le midi, le climat est plus serein.
- Bilan positif.

Certains parents signalent qu'il peut être difficile de récupérer deux enfants : l'un à la maternelle, l'autre à l'élémentaire. Il est recommandé de récupérer d'abord les enfants à la maternelle puis à l'élémentaire.

8. <u>Précision sur l'organisation de la garderie</u>

Deux questions ont été soulevées par des parents d'élèves au mois de janvier, concernant l'organisation de la garderie.

Première question : faire sortir les enfants dans la cour.

Il est difficile de satisfaire les demandes parfois contradictoires des parents sur le fonctionnement de la garderie le soir.

Les consignes données au personnel de la garderie sont les suivantes :

- 16h30 / 17h00 : goûter.
- 17h00 / 17h30 : récréation et/ou devoirs.
- 17h30 / 19h15 : devoirs / jeux de société / coloriage (à l'intérieur).

Il est rappelé que les enfants ont la possibilité de faire leur devoir à la garderie mais que l'aide aux devoirs ne fait pas partie des missions impératives de la garderie.

Deuxième question : l'attente des parents le soir à la garderie : certains souhaiteraient être à l'abri de la pluie. Pour des raisons de sécurité (le portail de la cour ne peut être ouvert) et de budget (construction d'un abri), l'organisation actuelle est maintenue.

9. Questions diverses

Pas de question.

Merci à tous d'avoir participé à ce conseil d'école.

Rendez-vous le vendredi 21 juin 2024.